



Diffusion : clubs, Comités, COC Régionale et Départementale

L'Accompagnateur du Juge Arbitre Jeune

Sa mission :

Sa mission comporte deux aspects :

- Assurer la protection des JAJ vis-à-vis des incivilités et des pressions de la part des coachs, des joueurs ainsi que du public
- Accompagner les JAJ dans leur formation en tant que JAJ club dans le cadre de l'école d'arbitrage du club

Rq : Il est accepté que les fonctions d'accompagnateur de JAJ club et de tuteur de table soient assurées par la même personne. Le club devra alors s'assurer que cette personne dispose de l'ensemble des connaissances nécessaires. La présente fiche porte uniquement sur le rôle de l'Accompagnateur de JAJ. Il s'inscrit sur la FDME comme Juge Accompagnateur s'il n'est pas certifié Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage.

Son statut :

Il assure une fonction d'officiel et à ce titre doit être licencié à la FFHB et majeur.

Son profil :

La priorité étant la protection des JAJ, le profil recherché sera par ordre de préférence :

1. Personne étant en capacité d'intervenir si besoin pour protéger les JAJ **et** ayant des compétences techniques (compréhension du jeu et connaissance des règles) ainsi qu'un savoir-faire dans l'accompagnement des JAJ club
2. Personne étant en capacité d'intervenir si besoin pour protéger les JAJ bien que n'ayant pas un savoir-faire dans l'accompagnement des JAJ club **mais** sachant comment renseigner une feuille de match (ex. : dirigeant, parent licencié).

Ce qu'il doit faire :

- Avant la rencontre :
 - S'inscrire sur la feuille de match
 - Accueillir les juges arbitres jeunes et se présenter aux officiels des équipes, au Responsable de Salle et au Tuteur de Table
 - S'assurer de la bonne rédaction de la feuille de match électronique. Leur expliquer si besoin mais ne pas faire à leur place.
 - S'assurer de la présence effective d'un chronométrateur, d'un secrétaire, d'un responsable de salle, d'un Tuteur de Table (si nécessaire) ainsi que des éléments nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque.



- Vérifier la Feuille De Match Electronique avec la touche verte Vérification Saisie Feuille et faire corriger les anomalies si besoin avant de la bloquer, ce qui permet de la sauvegarder sur le PC.

- Pendant la rencontre :
 - Se positionner obligatoirement à la table de marque
 - Sécuriser les jeunes arbitres en échangeant avec les officiels des équipes dans un cadre bienveillant et respectueux. L'objectif est de privilégier le dialogue afin de créer un climat favorable au jeu, l'accompagnateur aura cependant la possibilité d'émettre un rapport en fin de match si le déroulement le justifie.
 - Accompagner, soutenir et encourager les arbitres en étant clair, précis et pédagogue dans ses conseils.
 - Demander au Responsable de Salle d'intervenir auprès du public présent en cas de propos et de comportements inappropriés à l'encontre des JAJ de la part d'une ou plusieurs personnes présentes dans la salle.
 - Si la situation le nécessite, intervenir, à l'aide du temps mort accompagnateur en demandant au chronométrateur d'arrêter le temps, afin d'encourager et remotiver les JAJ. Ce temps mort accompagnateur :
 - Est indépendant des 3 temps mort des équipes et n'a pas de durée spécifique.
 - Ne peut être posé uniquement quand le ballon est hors-jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, engagement).

- A la fin de la rencontre :
 - Débloquer la FDME.
 - Accompagner les jeunes arbitres à effectuer le protocole : voir avec les JAJ pour fermer la Feuille de Table, l'importer, demander aux officiels responsables s'il y a d'éventuelles blessures et/ou observations, faire signer la FDME par les officiels responsables, l'accompagnateur signe la FDME puis demande au(x) JAJ de signer la FDME.
 - Procéder à un bilan sur l'arbitrage (dans la mesure où l'accompagnateur dispose des compétences et connaissances nécessaires pour accomplir cette tâche). Faire un retour au responsable de l'école d'arbitrage.
 - Faire remonter tout incident relatif à la rencontre que ce soit de la part des officiels, joueurs/euses, ou du public. Il est bien entendu que l'accompagnateur doit dire aux personnes concernées (officiel responsable, responsable de salle) qu'il fera un rapport.

Grégoire TOURNE

Chargé de Développement de l'arbitrage

Didier MATHIS

Président de la CTA